

Elections municipales à Pierrevillers.
Parce que les règles du jeu
ont toute leur importance ...

Notre commune compte moins de 2500 habitants.
Nous ne sommes pas tenus de voter pour des listes complètes :
mais qu'a-t-on le droit de faire ?

En effet, les voix seront comptées candidat par candidat !

Soucieuse que chacun connaisse les règles qui s'appliquent pour notre petite commune,
« *La Sentinelle de Pierrevillers* » tient à rappeler :
(comme l'a fait le Républicain Lorrain du 23 02 08)

Pour les deux tours de l'élection, les 9 et 16 mars 2008 :

Un bulletin de vote écrit à la main est valable !

Pour être valable, un bulletin de vote doit comporter de 1 à 15 Noms-Prénoms !

Un bulletin ne comprenant que 1 Nom-Prénom est valable !
(même si cette personne n'est pas candidate mais c'est sans doute un vote inutile)

Une liste imprimée de 15 candidats peut être modifiée :
Des noms peuvent être rayés et remplacés ou non par d'autres noms (à la main)

Un bulletin de vote composé de candidats de plusieurs listes est valable !
(15 au maximum)

Pour être élu dès le premier tour :

Un candidat doit obtenir au moins la moitié des votes
(et au moins un quart du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales)
exemple : si Pierrevillers compte 1000 électeurs et que seulement 600 personnes sont allées voter
alors 301 voix suffiront à un candidat pour être élu dès le premier tour.

Au deuxième tour :

Les candidats qui obtiendront le plus de voix seront élus.

Pour ceux qui souhaitent composer « **leur liste idéale** », le document
ci-joint vous permettra de la rédiger facilement et au calme.

Si d'autres imprimés ou renseignements sont nécessaires, vous pouvez nous contacter.
